

## Des habitats

### remarquables : les récifs d'hermelles

#### Un habitat unique en Europe, mais fragile :



Vous avez peut-être aperçu sur l'estran de la baie du Mont-Saint-Michel des structures de sable ressemblant à s'y méprendre avec des rochers. Pourtant, ces bio-constructions fourmillent de vie.

À l'origine de ces récifs, des petits vers de 3-4 cm, appelés hermelles, qui érigent des tubes de sable comme de vrais petits maçons. Leur fonctionnalité dans l'écosystème s'apparente aux barrières de corail. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'on les appelle "les coraux du nord".

En effet, les hermelles structurent fortement l'estran sablo-vaseux de la baie du Mont-Saint-Michel :

- elles favorisent ainsi la sédimentation,
- participent à la filtration des particules dans l'eau,
- créent un véritable îlot de biodiversité par la création d'une multitude d'habitats (supports, fissures, galeries ...)

#### Les bons gestes à adopter :

Les récifs d'hermelles sont très fragiles. Voici des gestes simples à adopter en séance de pêche à pied, très précieux pour préserver cet écosystème et les ressources marines aux alentours :

- Empruntez les zones sableuses et vaseuses, pour contourner cet habitat.
- Écartez-vous d'au moins 1 mètre des récifs pour pêcher les bivalves fousseurs (palourdes, coques ...).
- Ramassez uniquement les bivalves non fousseurs tombés sur le sable (huîtres et moules).



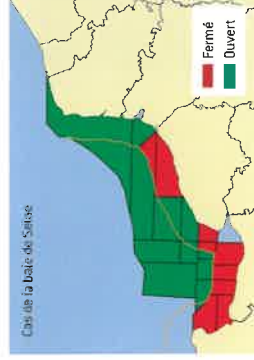
### Réglementation de la coquille Saint-Jacques

#### Le cas particulier de la Saint-Jacques :

En France, les gisements de coquilles Saint-Jacques ont souvent des réglementations spécifiques, régies par la pêche professionnelle. C'est le cas en Normandie. On distingue 3 zones : côte ouest de la Manche, côte nord de la Manche, côte est de la Manche (Baie de Seine).

#### Comment interpréter la réglementation :

- L'ouverture de la coquille Saint-Jacques s'étend du 01/10 au 15/05, pour l'activité de pêche à pied de loisir.
- Cependant, les périodes autorisées sont soumises au régime des professionnels. Il faut donc se rapporter aux arrêtés d'ouverture et de fermeture déposés par la DIRM.



#### Pourquoi une réglementation par secteur ?

Les gisements sont soumis à des contrôles sanitaires stricts, liés à une qualité d'eau pouvant impacter les gisements de coquillages. Des contrôles sont effectués en amont, nécessaires avant d'autoriser la pêche.

Pour plus de renseignement, contacter :

la DDTM 50 : [ddtm-sml-pam@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-sml-pam@manche.gouv.fr)

ou la DIRM : [www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/coquilles-saint-jacques-r518.html](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/coquilles-saint-jacques-r518.html)

#### Contacts utiles

Pour toute information complémentaire,  
contacter la DDTM du département concerné :

50 : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr),

14 : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr), ou :

**14 : B. POTEI et J-Y JEGOUREU**  
CPIE vallée de l'Orne  
Maison de la Nature et de l'Estuaire  
02 31 78 71 06  
[www.pecheapied-calvados.com](http://www.pecheapied-calvados.com)

**50 : M. SPAGNOL**  
Association AVRIL  
(partenariat APP2R)  
App2r.org  
02 33 19 00 35

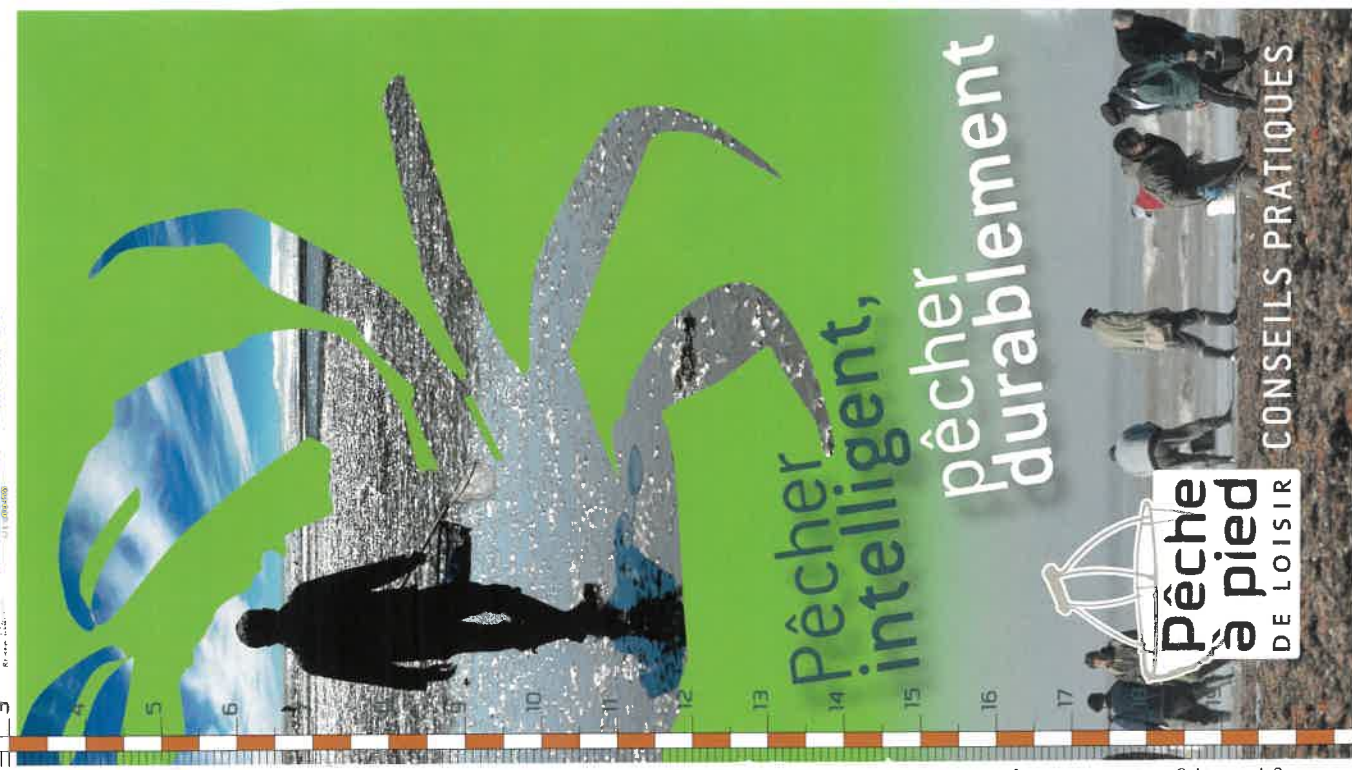
**50 : D. LECOEUR**  
CPIE du Cotentin  
02 33 46 37 06  
[www.cpiecotentin.com/littoral](http://www.cpiecotentin.com/littoral)



Pour une pêche durable et responsable

[www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)

Conception : Yann Souche/Office français de la biodiversité/Life Pêche à pied de loisir - Janvier 2022. Ne pas jeter dans la nature, merci ! Photographies : M. Spagnol / Association Avril ; T. Guyot / LfENS ; F. Watremez ; V. Jarousseau, A. Gravance, S. Flanajo, O. Abellard/Office français de la biodiversité ; Life Pêche à pied de loisir.



# Pêcher intelligent, pêcher durablement

## Pêche à pied DE LOISIR

### CONSEILS PRATIQUES



**Principales espèces pêchées**

	MANCHE (50)		CALVADOS (14)	
	Période de pêche	Limite journalière	Période de pêche	Limite journalière
Amande de mer	4*	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Araignée de mer	12	10	Toute l'année	11
Bigorneau	•	11	Toute l'année	5 kg/pers.
Bouquet	5	5 litres	1/7 au 28/2	11
Bulet/Buccin	4,5	11	Toute l'année	5 kg/pers.
Coque	2,7	500	Toute l'année***	5 kg/pers.
Coquille St-Jacques	11	30	1/10 au 14/5*	5 kg/pers.
Courteau	10	11	Toute l'année	5 kg/pers.
Crevette grise	3	5 litres	Toute l'année	11
Érille	6,5	40	Toute l'année	11
Homard	8,7	4	Toute l'année	11
Huître creuse	5	72	Toute l'année	5 kg/pers.
Huître plate	6	40	Fermée	5 kg/pers.
Moule	4	5 litres	Toute l'année***	5 kg/pers.
Ormeau	9	12	Toute l'année	5 kg/pers.
Palourde	4	100	Toute l'année	5 kg/pers.
Palourde bleue / Coque bleue	4	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Praire	4,3	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Spisule	2,8	100	Toute l'année**	5 kg/pers.
Telline	2,5	11	Toute l'année**	5 kg/pers.
Tourteau	14	10	Toute l'année	11

\* : Taille conseillée

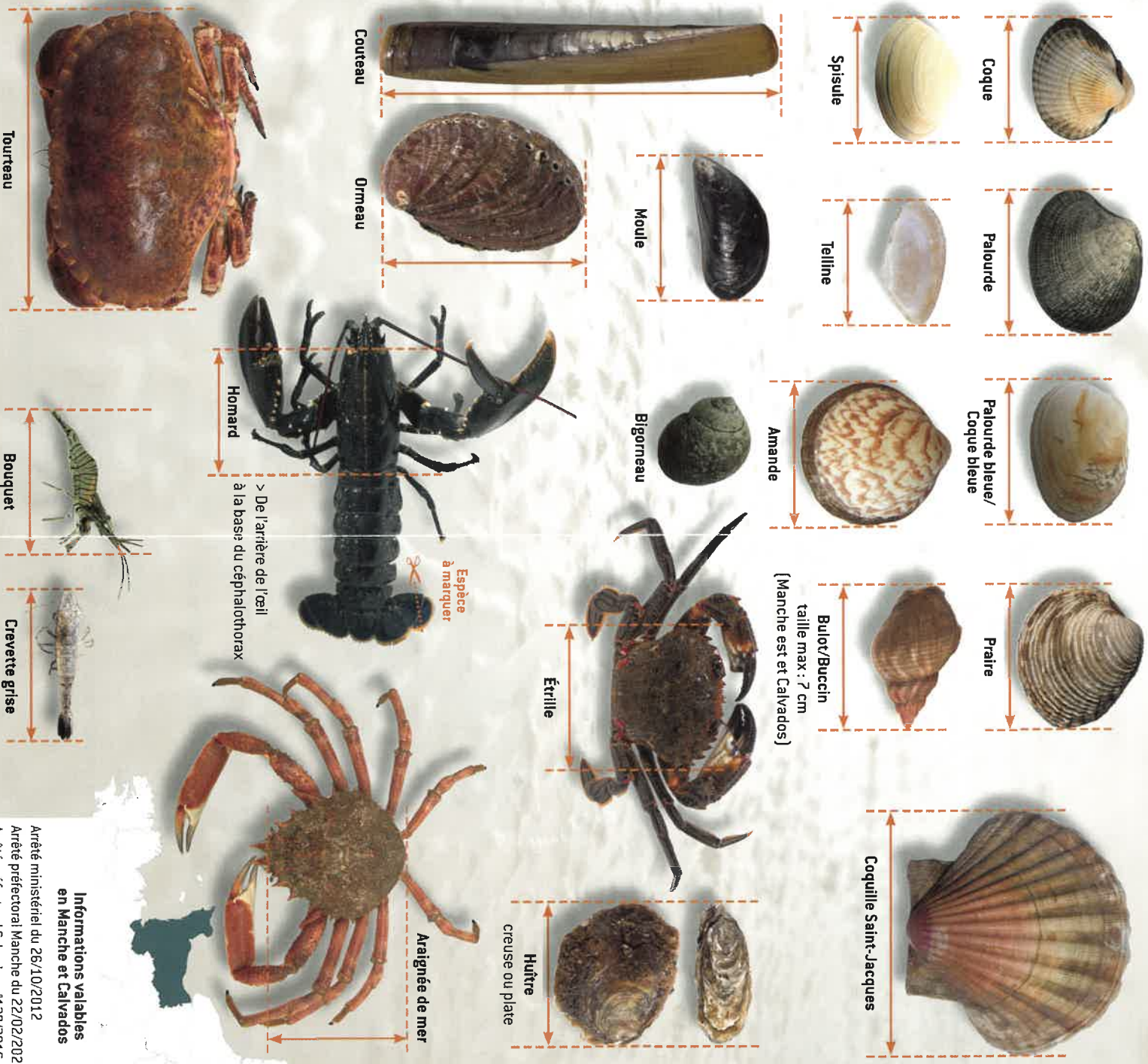
\*\* : Entre Merville-Franceville et Cabourg  
 Zone classée 14-Q3J1, la pêche aux coquillages jousseurs est ouverte du vendredi au lundi + les jours fériés + tous les jours de juillet et août.  
 Selon la réglementation en vigueur au 15/1/2018

\*\*\* : Il est interdit de pêcher la moule sur le secteur de Villerville de façon permanente et Port en Bessin est soumis à ouverture par arrêté préfectoral. Gfousse-Fontenay: le secteur est fermé à la pêche à pied de loisir depuis novembre 2020, pour la coque blanche.

11 : consommation familiale

**La pêche à pied est aussi un métier :**

Sur l'estran, l'élevage des coquillages fait vivre les conchyliculteurs et leurs familles, respectez les activités de cultures marines. La pêche dans les concessions de cultures marines est réglementée, renseignez-vous !



Espèce à marquer

> De l'arrière de l'œil à la base du céphalothorax

Informations valables en Manche et Calvados  
 Arrêté ministériel du 26/10/2012  
 Arrêté préfectoral Manche du 22/02/2021  
 Arrêté préfectoral Calvados n°129/2016